

## Habiter mieux, l'Agglomération et les villes s'engagent.



Habiter dans un logement sain, bien chauffé et économe en énergie est une nécessité pour chacun d'entre nous. Depuis 2010, dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), l'**Agglomération Côte Basque - Adour** s'est dotée d'une politique ambitieuse destinée à répondre aux besoins en logement des habitants pour **améliorer leur cadre de vie**. Aussi, avec l'Anah, l'Etat et les communes, elle engage un programme d'intérêt général qui vise à répondre à deux enjeux majeurs : **l'amélioration énergétique des logements et la lutte contre l'habitat indigne du parc privé**.

Ce programme permettra, sur une durée de 3 ans, de proposer **un accompagnement personnalisé** ainsi que **des aides financières** (subventions et prêts bonifiés) pour la réalisation de travaux de remise aux normes et de rénovation thermique.

Les partenaires se sont engagés à investir ensemble près **de 2 millions d'euros** dans ce programme dans le cadre de plus **de 150 projets de rénovation**.

Lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique est une priorité pour notre collectivité.

Christian Millet-Barbé  
Vice-président de l'Agglomération  
Côte Basque - Adour en charge de  
l'Habitat.



Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous souhaitez remettre aux normes votre ou vos logements ?

Vous cherchez une solution adaptée à vos besoins ?

Vous souhaitez connaître vos droits en matière de logement indigne ?

L'Agglomération Côte Basque - Adour met à votre disposition des professionnels de l'amélioration de l'habitat.

Pour toute question et prise de rendez-vous :



05 59 46 31 31

9, rue Jacques Laffitte  
64100 BAYONNE

Fax : 05 59 46 47 56

✉ [contact@pacthd-pb.fr](mailto:contact@pacthd-pb.fr)

[www.habitatpaysbasque.com](http://www.habitatpaysbasque.com)

[www.agglo-cotebasque.fr](http://www.agglo-cotebasque.fr)



# RÉNOVEZ ON VOUS AIDE



## Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé pour vos travaux de remise aux normes et de rénovation thermique.





# Vous résidez dans un logement inconfortable ou fortement consommateur en énergie ?






L'Agglomération Côte Basque - Adour lance pour vous un Programme d'intérêt général.

Avec l'Anah, l'Etat, et les communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau, l'Agglomération propose **des aides financières** dans l'objectif :

-  de remettre aux normes les logements locatifs ou en propriété occupante afin d'assurer leur sécurité et leur salubrité,
-  d'aider les propriétaires occupants modestes à mieux se chauffer et diminuer les factures d'énergie.

## 2 millions d'€ sur 3 ans

**Ne tardez pas à en profiter, ce programme est limité à une période de trois ans :**

-  Vous êtes **propriétaires occupants** et disposez de revenus modérés, les aides varient selon vos ressources et le type de travaux.
-  Vous êtes **propriétaire d'un logement que vous louez actuellement**, les aides varient selon le montant du loyer pratiqué et le type de travaux que vous souhaitez réaliser.
-  Vous êtes **locataire**, n'hésitez pas à consulter le PACT HD.

### Les caractéristiques de votre logement :

- ➔ il doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé,
- ➔ il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans,
- ➔ il relève du parc privé et est occupé à titre de résidence principale.

### Les caractéristiques des travaux à entreprendre :

- ➔ ils ne doivent pas avoir commencé avant l'autorisation écrite des financeurs,
- ➔ pour les aides à l'énergie, ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%,
- ➔ ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment. Le recours à un maître d'œuvre sera nécessaire dans le cas d'une réhabilitation importante.
- ➔ Le seuil minimal de travaux est de 1 500 € HT (sauf pour interventions à caractère social),
- ➔ ils doivent relever de la liste des travaux recevables par l'Anah.

### Votre interlocuteur pour toutes vos démarches :

Le **PACT HD Pays Basque** a été spécifiquement missionné pour vous guider gratuitement dans vos démarches et vous accompagner personnellement.

### Pour vous informer :

Sur toutes questions relatives aux types de travaux financés, aux aides financières, mais également pour toute question qui relève de la sécurité et de la salubrité de votre habitat.

### Pour vous accompagner dans toutes vos démarches :

- visites à domicile permettant de préciser le programme de travaux et diagnostiquer l'état du logement,
- réalisation de diagnostics complémentaires en fonction des financements mobilisés : diagnostic thermique, dégradation, insalubrité...
- préconisations et estimation des travaux,
- suivi du bon déroulement des travaux,
- recherche, demande de subventions (attribution et versement) et prêts sociaux le cas échéant (Provicis Aquitaine Sud, CAF...).

### EXEMPLE propriétaire occupant pour une rénovation énergétique

De quel montant d'aide pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux (isolation, menuiseries, ...) de 13 000€ HT?



\*Pour un «projet de travaux d'amélioration de l'habitat» sur la base d'un ménage aux «ressources modestes». Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 7150€.

Pour financer le reste à charge, il est possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt.

### EXEMPLE propriétaire bailleur pour la remise en état d'un logement

De quel montant d'aide pouvez-vous bénéficier pour une mise aux normes totale d'un T3 de 60m<sup>2</sup> de 60 000€ HT?

